

Société du Havre de Montréal

États financiers au 31 mars 2009

| | |
|---------------------------|--------|
| Rapport des vérificateurs | 2 |
| États financiers | |
| Revenus et dépenses | 3 |
| Évolution des actifs nets | 4 |
| Flux de trésorerie | 5 |
| Bilan | 6 |
| Notes complémentaires | 7 - 12 |



Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Société du Havre de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de Société du Havre de Montréal au 31 mars 2009 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 22 mai 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510

Société du Havre de Montréal

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

| | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|---|-------------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Honoraires – Ville de Montréal | 3 886 351 | 1 358 972 |
| Contribution du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Fonds de développement de la métropole | 232 661 | 112 339 |
| Revenus nets de placements et autres revenus | 65 003 | 25 734 |
| | <u>4 184 015</u> | <u>1 497 045</u> |
| Dépenses | | |
| Rémunération | 554 688 | 303 193 |
| Honoraires professionnels et de consultation | 3 294 302 | 951 110 |
| Frais de relations publiques | 72 182 | 44 553 |
| Charges locatives | 106 126 | 115 650 |
| Frais d'administration | 72 395 | 39 055 |
| Amortissement des immobilisations | 19 319 | 17 750 |
| | <u>4 119 012</u> | <u>1 471 311</u> |
| Excédent des revenus par rapport aux dépenses | <u>65 003</u> | <u>25 734</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Havre de Montréal

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

| | 2009 | | 2008 |
|---|--------------------------------|------------------------------|---------|
| | Investis en immobilisations | Non grevés d'affectations | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 35 497 | 68 776 | 104 273 |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses | (19 319) | 84 322 | 65 003 |
| Acquisition d'immobilisations | 9 415 | (9 415) | |
| Solde à la fin | 25 593 | 143 683 | 169 276 |
| | | | 104 273 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Havre de Montréal

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

| | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des revenus par rapport aux dépenses | 65 003 | 25 734 |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 19 319 | 17 750 |
| Variations d'éléments du fonds de roulement | | |
| Taxes à la consommation à recevoir | (25 060) | (87 899) |
| Honoraires à recevoir – Ville de Montréal | 1 850 206 | (1 720 474) |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | (62 748) | 297 268 |
| Contribution et honoraires reportés | 1 959 736 | 2 987 841 |
| Rentrées nettes de fonds | <u>3 806 456</u> | <u>1 520 220</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations et sorties nettes de fonds | (9 415) | (53 247) |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | <u>3 797 041</u> | <u>1 466 973</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | <u>1 559 388</u> | <u>92 415</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | <u><u>5 356 429</u></u> | <u><u>1 559 388</u></u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | |
| Encaisse | 2 356 429 | 559 388 |
| Dépôt à terme | <u>3 000 000</u> | <u>1 000 000</u> |
| | <u><u>5 356 429</u></u> | <u><u>1 559 388</u></u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Havre de Montréal

Bilan

au 31 mars 2009

| | <u>2009</u> | <u>2008</u> |
|---|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 2 356 429 | 559 388 |
| Dépôt à terme, 0,85 % (3,3 % en 2008), échéant le 20 avril 2009 | 3 000 000 | 1 000 000 |
| Taxes à la consommation à recevoir | 133 511 | 108 451 |
| Honoraires à recevoir – Ville de Montréal | | 1 850 206 |
| | <u>5 489 940</u> | <u>3 518 045</u> |
| Immobilisations (note 4) | <u>25 593</u> | <u>35 497</u> |
| | <u><u>5 515 533</u></u> | <u><u>3 553 542</u></u> |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 398 680 | 461 428 |
| Contribution et honoraires reportés (note 5) | 4 947 577 | 2 987 841 |
| | <u>5 346 257</u> | <u>3 449 269</u> |
| ACTIFS NETS | | |
| Investis en immobilisations | 25 593 | 35 497 |
| Non grevés d'affectations | 143 683 | 68 776 |
| | <u>169 276</u> | <u>104 273</u> |
| | <u><u>5 515 533</u></u> | <u><u>3 553 542</u></u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 28 août 2002 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de proposer, pour le havre et les espaces urbains qui l'entourent, les grandes lignes d'un plan d'intervention concerté, assorti d'une stratégie de mise en œuvre et de financement. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Norme récente adoptée

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes comptables futures

En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400 et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre 1540, « États des flux de trésorerie »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'organisme les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les principales estimations ont trait à l'évaluation des charges à payer et des contributions reportées. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des revenus et dépenses incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées aux postes Revenus nets de placements ou Frais d'administration, le cas échéant.

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et le dépôt à terme est désigné comme actif financier détenu à des fins de transaction.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Lors de sa comptabilisation initiale, le dépôt à terme est désigné par l'organisme comme étant détenu à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des revenus et dépenses aux postes Revenus nets de placements ou Frais d'administration, le cas échéant.

Les comptes fournisseurs et charges à payer et les contributions reportées sont classés comme autres passifs financiers.

Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le dépôt à terme dont l'échéance est de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

4 - IMMOBILISATIONS

| | 2009 | | |
|-------------------------|---------------|-------------------------|--------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût non amorti |
| | \$ | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 53 247 | 35 500 | 17 747 |
| Mobilier et équipement | 9 415 | 1 569 | 7 846 |
| | 62 662 | 37 069 | 25 593 |
| | 2008 | | |
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût non amorti |
| | \$ | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 53 247 | 17 750 | 35 497 |

5 - CONTRIBUTION ET HONORAIRES REPORTÉS

| | 2009 | 2008 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Ville de Montréal | 4 947 577 | 2 755 180 |
| Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Fonds de développement de la métropole | | 232 661 |
| | 4 947 577 | 2 987 841 |

6 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

| | 2009 | 2008 |
|----------------------|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Ville de Montréal | | |
| Revenus – Honoraires | 3 886 351 | 1 358 972 |
| Dépenses | | |
| Rémunération | – | 98 066 |
| Charges locatives | 68 950 | 115 880 |

Aucun montant d'honoraires professionnels n'a été versé à une société détenue par un des administrateurs (24 999 \$ en 2008).

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur établie et acceptée par les parties.

7 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur du dépôt à terme est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs au taux de 0,85 %, soit le taux dont l'organisme pourrait se prévaloir selon les mêmes modalités, conditions et échéances.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

8 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

– Encaisse et dépôt à terme :

L'organisme est exposé au risque de crédit en raison de l'encaisse et du dépôt à terme qui sont détenus par une seule banque.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

9 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif de l'organisme est le suivant :

- Préserver la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités.

L'organisme gère son capital principalement par le soutien de la Ville de Montréal.

Le capital de l'organisme est composé de l'encaisse et des dépôts à terme.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

10 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en octobre 2013, à verser une somme de 352 584 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 89 151 \$ en 2010 et 2011, à 77 479 \$ en 2012, à 61 139 \$ en 2013 et à 35 664 \$ en 2014.